

ANNONCES LÉGALES

843355
Cabinet de Maître Michèle RICHARD-LENTALI
AVOCAT AU BARREAU D'AJACCIO
Demeurant 66 Cours Napoléon 20000 AJACCIO
Tél. 04 95 21 16 73 – Fax 04 95 21 69 97

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur, Au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

UN APPARTEMENT
Sis à AJACCIO 64 Rue Cardinal Fesch, cadastré BW 146, au 1er Etage soit les lots 4 et 5, à savoir le lot 4 composé de deux pièces au 1er Etage à droite du couloir donnant sur le port, le lot 5 composé de deux pièces à gauche du couloir donnant sur la rue Fesch.

Actuellement inoccupé.
ADJUDICATION LE JEUDI 21 Juin 2018 à 8 Heures 30

Au plus offrant et dernier enchérisseur, Au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO
Mise à prix : 107.072,67 €
Avec faculté de baisses en cas d'enchères désertes

VISITES DES LIEUX PAR LE MINISTÈRE DE Me RUDI Roberto, après rdv Tél 04 95 20 93 72
LE 17 MAI 2018 de 14 H 30 A 15 H 30
LE 12 JUIN 2018 de 14 H 30 A 15 H 30

(Bien plus amplement décrit aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal descriptif dressé par huissier. Documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO et au Cabinet de Maître Michèle RICHARD-LENTALI pour consultation)

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente dressé par Me Michèle RICHARD-LENTALI et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, le 29/10/2014, complété le 24/04/2018)

ETANT NOTAMMENT PRÉCISE
Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO.
Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

-Au cabinet de Maître Michèle RICHARD-LENTALI, 66 Cours Napoléon 20000 AJACCIO
-Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

Fait et rédigé à Ajaccio,
le 25 avril 2018
Michèle Richard-Lentali
POUR EXTRAIT.

AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE DE TRAVAUX

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ :
Mairie d'AFA - Le Village 20167 AFA
TEL : (04) 95 10 90 00 - FAX : (04) 95 22 93 09 - afa.mairie@wanadoo.fr
Correspondant : Monsieur le Maire de la commune d'AFA

LIEU D'EXÉCUTION :
Commune d'AFA 20167

OBJET DE LA CONSULTATION :
Accord cadre à bons de commande de maçonnerie et génie civil courant.

JUGEMENT DES OFFRES :
OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE APPRÉCIÉE EN FONCTION DES CRITÈRES SUIVANTS ET PONDÉRÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :
Prix des prestations : 60 %
Valeur technique : 40 %
Voir le détail dans le règlement de consultation.

DURÉE DU MARCHÉ :
Voir le détail dans le règlement de consultation.

OBTENTION DU DOSSIER :
Le dossier est téléchargeable à l'adresse internet suivante : <https://www.achatspublicscorse.com> : acheteur public la commune d'AFA. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h00 et 14h00 / 16h30.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EN MAIRIE :
Vendredi 08 Juin 2018 à 12 h

ADRESSE OÙ DOIVENT ÊTRE TRANSMISES LES OFFRES :
Services Techniques de la commune AFA * Le village 20167 AFA. Ou sous format électronique à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION :
Mercredi 16 MAI 2018

ANNONCES LÉGALES

847882
DÉPARTEMENT DE CORSE DU SUD
COMMUNE DE PROPRIANO



ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET LE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Le Maire de Propriano,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4424-32 ;
Vu le Code du Tourisme et notamment le Titre V-dispositions relatives à la Corse-Article L.151-3 ;
Vu le Code de l'Environnement, Chapitre III, Titre II, Livre 1er et notamment ses articles L.123-9 et R.123-5 ;
Vu la délibération de l'Assemblée de Corse N° 11/195 AC en date du 06 octobre 2011 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2017 sollicitant le classement en Station de Tourisme de la Commune de Propriano ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2017 relative à l'absence d'infraction aux règles sanitaires du fait de la Commune dans le cadre de la demande de classement en Station de Tourisme ;
Vu l'accusé de réception du dossier enregistré sous le numéro 2017/183 de la Collectivité Territoriale de Corse-Agence du Tourisme de la Corse en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en date du 30 novembre 2017 ;
Vu l'avis du Conseil des Sites de Corse-Formation des Unités Touristiques nouvelles en date du 14 mars 2018 ;
Vu les pièces du dossier du projet de Classement en Station de Tourisme de la Commune de Propriano soumis à enquête publique ;
Vu la décision N° E18000014/20 en date du 27 avril 2018 de M. le Président du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation du commissaire enquêteur parmi la liste d'aptitude de l'année 2018 ;
Après concertation avec le Commissaire Enquêteur ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement en station de tourisme de la Commune de Propriano, du lundi 04/06/2018 au vendredi 22/06/2018 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, domicilié à APPIETTO, Technicien Principal de 2ème classe à la Collectivité de Corse, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia pour l'enquête publique mentionnée ci-avant.

Article 3 : Composition du dossier d'enquête publique :
A/ Le dossier comprend :
- Pièce n° 1 : Rapport de présentation et délibération de demande de classement.
- Pièce n° 2 : Délibération relative à l'absence d'infraction aux règles sanitaires du fait de la Commune.
- Pièce n° 3 : Dossier de demande de classement de la Commune en station classée de tourisme.
- Pièce n° 4 : Grille d'auto-évaluation de candidature.
- Pièce n° 5 : Note de synthèse.
- les 47 annexes.
- l'avis du CODERST en date du 30 novembre 2017.
- l'avis du Conseil des Sites de Corse en date du 14 mars 2018.
B/ Un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Ces pièces seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Propriano pendant la durée de l'enquête, du lundi 04/06/2018 au vendredi 22/06/2018 inclus selon les horaires habituels d'ouverture de la mairie au public du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner directement ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet ou les adresser par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Propriano - 6, avenue Napoléon III 20110 PROPRIANO.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Propriano dès la publication du présent arrêté. De même, les observations et propositions du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant

toute la durée de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur un site spécifique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/786>.

Ce site comportera un registre dématérialisé dédié et sécurisé sur lequel les observations et propositions du public pourront être déposées.
Il sera également possible de transmettre ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-786@registre-dematerialise.fr
En outre, le dossier d'enquête publique et l'ensemble des pièces qui s'y rapportent seront disponibles à partir d'un accès gratuit sur un poste informatique situé dans la salle de permanence en mairie de Propriano.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Propriano pour recevoir les observations écrites ou orales du public et lui apporter des explications aux dates et heures suivantes :
- Le lundi 04/06/2018 de 8H30 à 11H30 ;
- Le samedi 16/06/2018 de 8H30 à 11H30 ;
- Le vendredi 22/06/2018 de 13H30 à 16H30 ;

Article 5 : Le registre d'enquête papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur vendredi 22/06/2018 à 16 h 30 alors que le registre dématérialisé sera automatiquement clos le même jour à 23 h 59 à l'expiration du délai d'enquête.
Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Maire de la Commune de Propriano et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire de la Commune de Propriano disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la Commune de Propriano le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Le Maire de la commune de Propriano aura la charge de transmettre ces mêmes documents au Préfet de Corse du Sud et au Président du Conseil Exécutif de Corse.

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête publique. Il fera également état des observations et des propositions recueillies ainsi que des réponses éventuelles du maire. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé, précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de Propriano et sur le site internet de la commune (www.mairie-propriano.com), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le Président du Conseil Exécutif de Corse se prononcera par arrêté, après cette enquête publique, sur le classement en Station de Tourisme de la Commune de Propriano.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les deux journaux suivants : Corse-Matin et le Petit Bastiais. Il sera également publié sur le site internet de la commune (www.mairie-propriano.com).

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la Mairie aux lieux habituels ainsi que sur le panneau d'information implanté sur le territoire communal prévu à cet effet.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.
En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête publique est interrompue. Après qu'un commissaire enquêteur remplaçant ait été désigné par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête ait été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté initial d'ouverture.

Article 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Paul-Marie BARTOLI - Maire de Propriano - 6, avenue Napoléon III 20110 PROPRIANO.

Article 10 : Une copie du présent arrêté est adressée à :
- Madame La Préfète de Corse du Sud,
- Madame La Sous-Préfète de Sartène,
- Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Bastia,
- Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
- Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Article 11 : Le Maire de Propriano est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Propriano, Le 14 mai 2018
Le Maire, Paul-Marie BARTOLI

847497



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE
M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Dell'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

RÉFÉRENCE ACHETEUR : AOO MF 2017-028
L'avis implique un marché public

OBJET : Aménagement d'un carrefour giratoire au col du Listinconu RD 81 / RD 61 / RD 381 / RD 581
Commune d'Appietto (5 lots)

PROCÉDURE : Procédure ouverte

FORME DU MARCHÉ : Division en lots : oui
Lot N° 1 - Voirie et Réseaux Divers
Lot N° 2 - SIGNALISATION
Lot N° 3 - PAYSAGER
Lot N° 4 - ECLAIRAGE
Lot N° 5 - SUIVI ENVIRONNEMENTAL

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Qualité technique de l'offre
60% Prix des prestations

LOT N° 2 : SIGNALISATION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Qualité technique de l'offre
70% Prix des prestations

LOT N° 3 : PAYSAGER
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Qualité technique de l'offre
70% Prix des prestations

LOT N° 4 : ECLAIRAGE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Qualité technique de l'offre
70% Prix des prestations

LOT N° 5 : SUIVI ENVIRONNEMENTAL
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Qualité technique de l'offre
70% Prix des prestations

REMISE DES OFFRES : 13/06/18 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 14/05/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

847489



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : Le Préfet de Corse - Palais LANTIVY - 20188 AJACCIO Cedex 9

2. OBJET DE LA CONSULTATION : Marché de nettoyage et d'entretien des résidences du corps préfectoral suite à la déclaration sans suite de la première consultation.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION : Appel d'offre ouvert - accord cadre à bon de commande sans minimum ni maximum

4. DOSSIER DE CONSULTATION : téléchargeable sur le site PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : offre appréciée en fonction des critères détaillés dans le règlement de la consultation : valeur technique de l'offre : 60 points - prix : 40 points

6. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 4 juin 2018 à 14 heures.

AVIS RECTIFICATIF DU 17/05/18

COLLECTIVITÉ DE CORSE
M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Dell'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : jean-laurent.fomi@corsedusud.fr
web : <http://www.isula.corsica>

RÉFÉRENCE : AOO MF 2017-028

OBJET : Aménagement d'un carrefour giratoire au col du Listinconu RD 81 / RD 61 / RD 381 / RD 581
Commune d'Appietto (5 lots)

REMISE DES OFFRES :
au lieu de : 13/06/18 à 12h00 au plus tard.
lire : 14/06/18 à 12h00 au plus tard.

IV.2 :
Ajouter : Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint le nouveau DCE indiquant que la date limite de remise des offres a été reportée au 14 juin 2018 à 12h00.
Cordialement.
La Commande Publique
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

847601